

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **ALFIL DUPLO***

de la société INDUSTRIAS AFRASA S.A.

enregistrée sous le n°2017-2146

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour le nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est RITUEL WP.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	ALFIL DUPLO - RITUEL WP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	INDUSTRIAS AFRASA S.A. Ciudad de Sevilla, 53Pol. ind. Fuente del Jarro, 46988 Paterna - Valencia, ESPAGNE
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	350 g/kg - fosetyl 350 g/kg - mancozèbe
Numéro d'intrant	2140277
Numéro d'AMM	2140172
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

27 OCT. 2017



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)